

Programme de formation

Faire face aux contrôles de l'URSSAF et de l'Inspection du travail

OBJECTIF

Toute entreprise est amenée à être contrôlée par l'URSSAF et par l'Inspection du travail.

Afin d'anticiper ces deux contrôles et de sécuriser vos pratiques, cette formation vous permet de :

- ✓ Connaître les prérogatives des Inspecteurs
- ✓ Identifier vos droits et vos obligations
- ✓ Gérer chacune de ses étapes

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé

PROGRAMME

- ✓ Acquérir les règles
- ✓ Prévenir les contrôles ou les sanctions
- ✓ Se préparer au contrôle
- ✓ Identifier les prérogatives des agents et des inspecteurs
- ✓ Vérifier la régularité et le bien-fondé des suites du contrôle
- ✓ Mesurer les sanctions en cas de refus de contrôle

INTERVENANT

Mehdi CAUSSANEL HAJI

Avocat associé au cabinet Harlay Avocats

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

Jeudi 9 octobre
De 9h à 12h30

Durée : 3 heures 30

Classe virtuelle, à distance
Micro et caméra obligatoire

20 personnes
maximum

Experts-comptables
et avocats

Tarif Adhérent/Correspondant
inclus
Tarif Autres publics
180 € HT – 216 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85